



Annulation du contrat abus de faiblesse

Par titi, le **09/07/2010** à **10:51**

Bonjour,

mon mari a été hospitalisé dans un centre de psychothérapie pour une dépression sévère du 23-02-2010 au 14-05-2010. Il s'est rendu le 1-04-2010 dans un magasin SFR pour acheter un nouveau portable et a remplacé son ancienne puce dans son nouveau portable .

il a signé des documents contractuels sans qu'on lui explique qu'il souscrivait un nouveau contrat impliquant un second numéro et une seconde ligne . il a fait confiance au vendeur qu'il connaissait , tout les mardis et jeudis il avait l'autorisation du psychiatre de sortir et se rendait au magasin pour effectuer divers achats .

Il est rentré au centre avec son paquet ne sachant pas l'existence de cette puce . Un patient du centre lui a proposé de racheter son ancien portable , mon mari lui a remis le portable dans la nouvelle boîte, la seconde puce était à l'intérieur sans connaître son existence .

Un prélèvement de 444.22 euros j'ai appelé le service SFR on m'annonce que mon mari a souscrit un mini forfait et qu'une autre facture s'élève à 1095 euros j'ai fait opposition sur les montants. J'ai porté plainte contre X et j'ai suspendu la ligne .

j'ai envoyé un courrier à SFR expliquant la situation j'ai remis une attestation du psychiatre prouvant que mon mari n'avait pas ses capacités de discernement du à son traitement ainsi que le bulletin d'hospitalisation .

On m'a répondu que mon dossier a été transmis au service fraude et qu'une régularisation sera effectuée concernant les factures émises . l'enquête de police a abouti , la plainte et chez le procureur. je vous remercie de m'aider, cordialement.